

Plate-forme déchets verts &



gravats de KRUTH



Un agent communal des services techniques sera présent en 2021 sur la plate-forme pour aider, guider et conseiller les utilisateurs.

La plate-forme de déchets verts est ouverte aux particuliers (les entreprises doivent prendre contact avec la mairie).

La plate-forme pour les gravats et le dépôt de bois, située à l'arrière de la plate-forme de déchets verts est réservée aux habitants du village et non aux entreprises.

Les coûts de la gestion sont supportés par la commune.



La quantité de déchets à déposer est limitée à 1m³ pour les gravats. En cas de travaux importants, il incombe aux propriétaires et aux entreprises de prévoir le coût de l'évacuation dans un centre de recyclage agréé.

Que peut-on déposer ?

Déchets verts : branchages, feuilles, gazon, taille de haies, petites souches sans terre et des déchets putrescibles du jardin.

Bois : planches, poutres et fenêtres en bois (sans vitre).

Gravats et terre : pierres, briques, béton, tuiles, carrelage.



Qu'est-ce qui est interdit ?

Plâtre, placo, plastiques, pneus, batteries, cartons, fûts en tôle ou plastique, caoutchouc, métal, revêtement de sol pvc ou moquette ainsi que l'amiante.